

LIGUE BOURGOGNE  
FRANCHE COMTÉ  
FFHANDBALL



# GUIDE FINANCIER 2018-2019

## TABLE DES MATIERES

1	TARIFS FFHANDBALL .....	1
2	COTISATION LIGUE .....	1
3	DROITS D'ENGAGEMENTS REGIONAL .....	1
4	FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	1
5	LICENCES.....	2
5.1	ECHEANCIER DES LICENCES .....	2
5.2	MESURES SPECIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS .....	3
5.3	TARIF DES LICENCES .....	3
5.4	OBJECTIF EMPLOI-FORMATION .....	4
5.5	TARIF DES MUTATIONS.....	4
5.6	DROITS DE FORMATION .....	4
6	ARBITRAGE .....	4
6.1	PROJET TERRITORIAL D'ARBITRAGE .....	4
6.2	MATCHS AMICAUX .....	4
6.3	FRAIS D'ARBITRAGE .....	5
6.3.1	INDEMNITES KILOMETRIQUES .....	5
6.3.2	INDEMNITES D'EQUIPEMENT .....	5
6.4	FORMATION OFFICIEL DE TABLE.....	6
7	PEREQUATIONS .....	6
7.1	PEREQUATION D'ARBITRAGE .....	6
7.1.1	DEFINITION .....	6
7.1.2	MODE DE CALCUL .....	6
7.1.3	DATE LIMITE DE RETOUR DES NOTES DE FRAIS .....	6
7.1.4	ACCOMPTE.....	6
7.2	PEREQUATIONS KILOMETRIQUES .....	7
7.2.1	DEFINITION .....	7
7.2.2	MODE DE CALCUL .....	7
7.2.3	TARIF .....	7
8	BAREME DES AMENDES.....	8
8.1	AMENDES SPORTIVES.....	8
8.2	RESULTATS NON COMMUNIQUEES .....	8
8.3	ENGAGEMENT ET RETRAITS .....	9
8.4	QUALIFICATION JOUEUR .....	9
8.5	SANCTION CMCD .....	9
8.5.1	OBLIGATIONS SPORTIVES .....	9
8.5.2	OBLIGATIONS ARBITRAGES.....	9
8.5.3	OBLIGATIONS TECHNIQUES.....	10
8.6	AMENDES ARBITRAGE .....	10
8.6.1	DESIGNATIONS NOMINATIVES.....	10
8.6.2	DESIGNATIONS CLUBS .....	10
8.7	ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE .....	11
8.8	AMENDES DISCIPLINES .....	11
9	TARIFS DIVERS .....	12
9.1	LIVRET DE L'ARBITRAGE .....	12
9.2	FUSION DE CLUBS .....	12
9.3	DROITS DE CONSIGNATION.....	12
9.3.1	1ERE INSTANCE .....	12
9.3.2	2ÈME INSTANCE.....	12
9.4	FRAIS KILOMETRIQUES.....	12
10	DROIT DE FORMATION .....	13
10.1	GENERALITES .....	13
10.2	INDEMNITE .....	13
10.2.1	DIVERS .....	14
11	ECHANCIER DE PAIEMENT 2018 – 2019.....	15

## 1 TARIFS FFHANDBALL

L'ensemble des tarifs FFHandball est disponible à l'adresse suivante : [GUIDE FINANCIER](#)

## 2 COTISATION LIGUE

Niveau	TARIF
Première affiliation	0 €
D1 / D2	600 €
National	450 €
Prénational	280 €
Excellence Régionale	245 €
Honneur Régional	225 €
Départemental	65 €
Corporatif	35 €

## 3 DROITS D'ENGAGEMENTS REGIONAL

Niveau	TARIF*
N3F Territorial	320 €
Prénational	320 €
Excellence Régional	280 €
Honneur Régional	260 €
-13 / -15 / -18	95 €

\* Les frais de fonctionnement sont inclus dans le droit d'engagement régional (voir §4)

## 4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

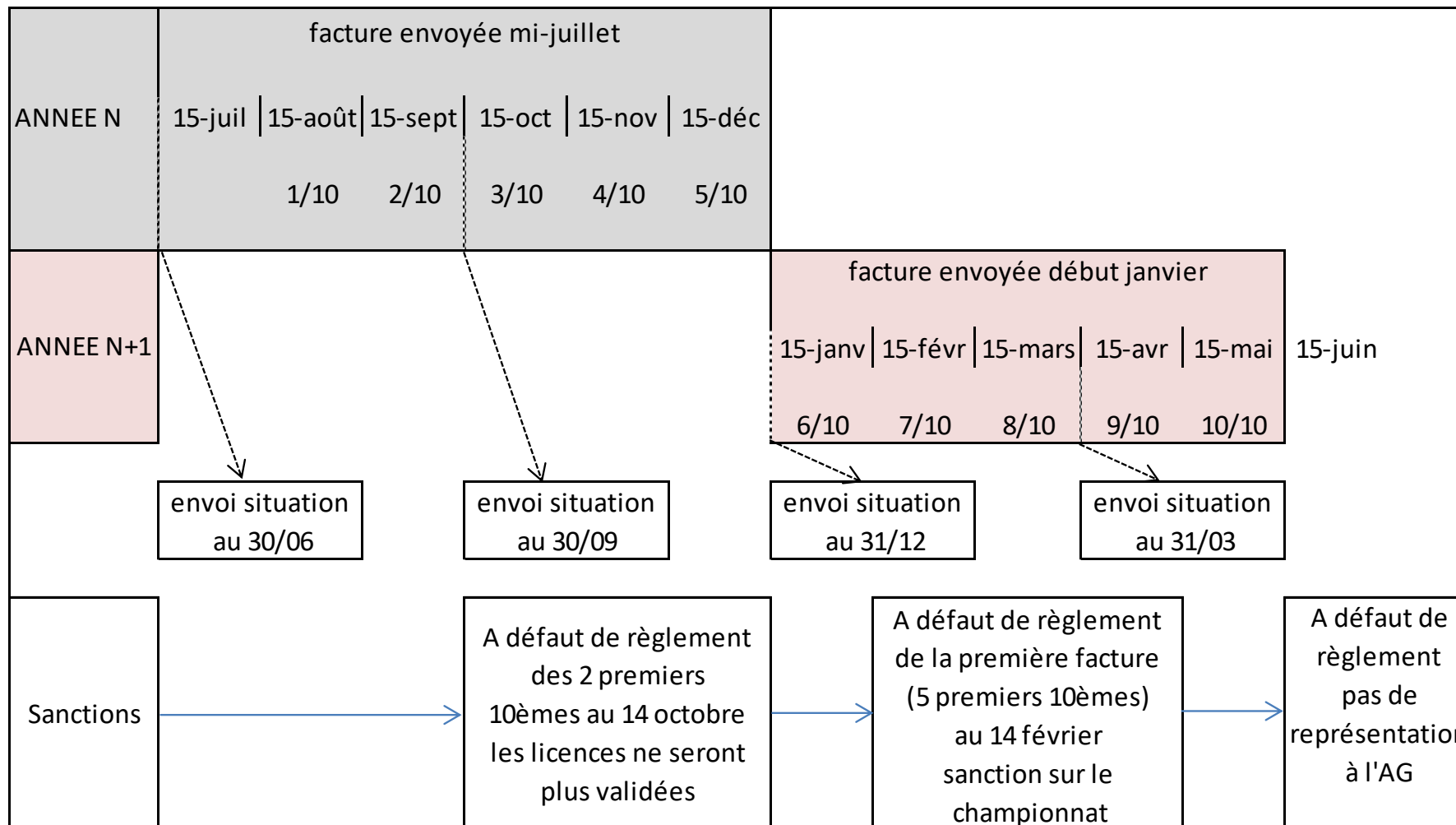
Niveau	TARIF
Par équipe	25 €

La participation aux frais de fonctionnement des commissions régionales s'appliquent :

- à toutes les équipes régionales dans les catégories +16, -18, -15 et -13,
- à toutes les équipes n'évoluant pas au niveau régional, dans les catégories +16, -18 et -11.

## 5 LICENCES

### 5.1 ECHEANCIER DES LICENCES



## 5.2 MESURES SPÉCIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS

Pour les clubs nouvellement créés, le paiement des licences est reporté au 15 décembre de la saison en cours. La qualification des licences sera alors provisoire du début de saison au 15 décembre. En cas de non-paiement des licences au 15 décembre, le club perdra par pénalité tous ses matchs joués entre le début de la saison et le 15 décembre.

## 5.3 TARIF DES LICENCES

Catégories	Type	Contribution Maison du handball	PART FFHB	ASS RC Obligatoire	ASS IA Facultative	TOTAL FFHB	PART LIGUE *	TOTAL FFHB + LIGUE
Joueur	+16 ans	5,00€	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	39,60 €	71 €
	12-16 ans	5,00€	13,55 €	0,45 €	0,80 €	19,80 €	33,70€	53,50 €
	-12 ans	5,00€	9,55 €	0,17 €	0,23 €	14,95 €	19,55 €	34,50 €
	-10 ans	5,00€	9,55 €	0,17 €	0,23 €	14,95 €	9,79 €	24,74 €
	licence blanche	5,00€	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	12,60 €	44 €
	corpo	5,00€	17,15 €	1,17 €	2,08 €	25,40 €	33,60 €	59 €
Non	loisirs	5,00€	17,15 €	1,14 €	1,86 €	25,15 €	33,00 €	58,15 €
Compétitive	handfit	5,00€	17,15 €	1,14 €	1,86 €	25,15 €	33,85 €	59 €
	handensemble	5,00€	5,55 €	0,40 €	0,70 €	11,65 €	22,35 €	34 €
	Babyhand (2-5ans)	5,00€	9,55€	0,17€	0,23€	14,95€	9,79 €	24,74 €
Dirigeant	dirigeant	5,00€	11,05 €	0,42 €	0,78 €	17,25 €	22,00 €	39,25 €
	licence blanche	5,00€	11,05 €	0,42 €	0,78 €	17,25 €	11,76 €	29,01 €
Événementielle				0,05 €	0,10 €			gratuit
Indépendants	joueur	5,00€	23,15 €	1,17 €	2,08 €	31,40 €	45,60 €	77 €
	dirigeant	5,00€	11,05 €	0,42 €	0,78 €	17,25 €	59,75 €	77 €

*\* l'objectif emploi-formation est inclus dans la part Ligue*

- Sur la licence dirigeant, pour toute nouvelle licence créée, si celle-ci est renouvelée en année N+1, réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue.
- Sur les catégories moins de 10 et moins de 12, toute licence événementielle transformée la saison suivante en licence compétitive ouvre le droit à une réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue.

## 5.4 OBJECTIF EMPLOI-FORMATION

Objectif Emploi-Formation 2018 - 2019	Tarif
Par licence, à partir de 10 ans, <i>intégré dans la part Ligue</i>	9€76

## 5.5 TARIF DES MUTATIONS

Catégories	Part FFHandball	Part Ligue	Total
+ 16 ans	85 €	25 €	110 €
13 – 16 ans	50 €	20 €	70 €
- 13 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dirigeant	Gratuit	Gratuit	Gratuit

## 5.6 DROITS DE FORMATION

	Tarif
Point FFHandball	17 €
Point Ligue	6 €

# 6 ARBITRAGE

## 6.1 PROJET TERRITORIAL D'ARBITRAGE

Niveau de jeu le plus haut dans le club (M ou F)	Tarif
D1 – D2	130 €
National + N3F Territorial	110 €
Prénational	100 €
Excellence Régional	95 €
Honneur Régional	90 €
Départemental (ou pas d'équipe +16 ans)	80 €

## 6.2 MATCHS AMICAUX

Match à désignation nominative des arbitres par la CRA :

- Pour un arbitre seul : 0.28 euros le km.
- Pour un binôme : 0.28 euros le km par arbitre désigné.

Il n'y a pas d'indemnité d'équipement pour un match amical.

Si l'indemnité kilométrique par arbitre est inférieure à 15 euros, il y application d'un forfait minimum de 15 euros par arbitre.

## 6.3 FRAIS D'ARBITRAGE

### 6.3.1 INDEMNITES KILOMETRIQUES

#### 6.3.1.1 Arbitre seul ou Arbitres en binômes

Ce tarif concerne Compétitions Régionales + 16, -18, -17 et -15.

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 <sup>er</sup> kilomètre, depuis le domicile de l'arbitre	0,28 € / km / arbitre

#### 6.3.1.2 Acompagnateur de JA sur matchs en désignations clubs

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 <sup>er</sup> kilomètre, depuis le domicile de l'accompagnateur	0,28 € / km

#### 6.3.1.3 Juge Superviseur

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 <sup>er</sup> kilomètre, depuis le domicile du juge superviseur	0,28 € / km

6.3.1.4 En formule tournoi, la distance parcourue n'est remboursé qu'une fois.

### 6.3.2 INDEMNITES D'EQUIPEMENT

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres de + 18 ans et les JAJR en désignations nominatives de la CTJA :

Niveau	Tarif
N3F Territorial	42 €
Prénational	40 €
Excellence Régional	38 €
Honneur Régional	35 €
-18 ans Excellence	26 €
-18 ans Promotion et Honneur	23 €
-15 ans Excellence et Promotion	20 €
Tournoi 2 x 25 (et plus)	25 €
Tournoi 2 x 20 (et plus)	20 €
Tournoi 2 x 15 (et plus)	15 €

En formule tournoi, les indemnités d'équipement ne sont perçues que pour les matchs effectivement dirigés par l'arbitre ou le binôme d'arbitres.

## 6.4 FORMATION OFFICIEL DE TABLE

Officiel de table	Tarif
Formation officiel de table	10 €

## 7 PEREQUATIONS

### 7.1 PEREQUATION D'ARBITRAGE

#### 7.1.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation d'arbitrage ne concerne pas les brassages.

#### 7.1.2 MODE DE CALCUL

La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais d'arbitrage de tous les matchs qui ont été effectivement joués à l'exception des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat. Ce montant est dû par les clubs à la Ligue,

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais d'arbitrage des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé et où les frais d'arbitrage ont été payés ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait.

#### 7.1.3 DATE LIMITE DE RETOUR DES NOTES DE FRAIS

Pour un championnat où la péréquation s'applique, la date limite de réception de ces notes de frais par la Ligue est fixée au 30 juin de la saison en cours (date du mail ou cachet de la poste).

Le montant final de la péréquation d'un championnat sera calculé au 30 juin de la saison en cours.

#### 7.1.4 ACCOMPTE

En N3F Territorial, Prénational, Excellence Régionale, Honneur, les clubs versent deux acomptes à la Ligue en septembre et en décembre. Une régularisation, après péréquation, sera effectuée au 30 juin après le championnat par catégories +16 ans Masculins et Féminins par niveau de jeu et par poule.

Le montant des deux acomptes sera calculé en divisant par 2 et en arrondissant à la centaine d'euro supérieur, le montant global du championnat concerné de la saison précédente.

Si la compétition n'existait pas la saison précédente, le montant des deux acomptes sera fixé par les commissions régionales d'arbitre et des finances et validé par le Bureau Directeur avant le début de la compétition concernée.



## 7.2 PEREQUATIONS KILOMETRIQUES

### 7.2.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation kilométriques ne concerne pas les brassages.

La péréquation kilométrique de chaque poule sera calculée à la fin du-dit championnat.

### 7.2.2 MODE DE CALCUL

7.2.2.1 La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais kilométriques de tous les déplacements qui ont été effectivement réalisés à l'exception des déplacements des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat.
- Le résultat de la péréquation est comparée pour chaque club avec le montant total de ses déplacements. Le différentiel sera porté au crédit ou au débit des clubs.

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais kilométriques des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés, pour remboursement des clubs s'étant déplacés, et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait simple.

7.2.2.2 Calcul

Coût d'un déplacement = ( nbre km A/R \* 3 voitures ) \* indemnité kilométrique.

### 7.2.3 TARIF

	Tarif
Indemnité kilométrique	0.28 € / km

## 8 BAREME DES AMENDES

### 8.1 AMENDES SPORTIVES

	TOUS NIVEAUX REGIONAUX	N3F TERRITORIAL
Retard envoi de conclusions de matchs (28 jours) Tous niveaux	35 €	110 €
Conclusion non reçue 11 jours avant la rencontre Tous niveaux	50 €	110 €
Feuille de match transmise hors délai en + 16 ans	50 €	50 €
Feuille de match transmise hors délai -18, -17, -15, -13	30 €	/
Forfait simple en + 16 ans	140 €	590 €
Forfait simple en - 18 ans, -17 ans	50 €	/
Forfait simple en -15 ans, -13 ans	25 €	/
Forfait général	3 x forfait simple de la catégorie concernée	1 770 €
Report de match en +16 ans	20 €	160 €
Report de match en -18 ans, -15 ans, -13 ans	10 €	/
Match perdu par pénalité en +16 ans	50 €	100 €
Match perdu par pénalité Autres catégories	20 €	/
Absence officiel de table (secrétaire, chronométreur, police de terrain)	20 €	40 €

### 8.2 RESULTATS NON COMMUNIQUES

	Tarif
1 <sup>ère</sup> fois	15 €
1 <sup>ère</sup> récidive	20 €
2 <sup>ème</sup> récidive	25 €
3 <sup>ème</sup> récidive et suivante	30 €

### 8.3 ENGAGEMENT ET RETRAITS

	Tarif
Dossier engagement non retourné ou hors délai	100 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat +16 ans et -18 ans	50 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat Autres catégories	Remboursement engagement
Retrait - 15 jours avant le début du championnat +16 ans et – 18 ans	forfait général de la catégorie concernée
Retrait - 15 jours avant le début du championnat Autres catégories	3 x les droits d'engagement

### 8.4 QUALIFICATION JOUEUR

	Tarif
+16 ans et – 18 ans	20 €
Autres catégories	10 €

### 8.5 SANCTION CMCD

#### 8.5.1 OBLIGATIONS SPORTIVES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations sportives ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial	300 €
Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

#### 8.5.2 OBLIGATIONS ARBITRAGES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations d'arbitrage (adulte ou JA) ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial	300 €
Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

### 8.5.3 OBLIGATIONS TECHNIQUES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
N3F Territorial	300 €
Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

## 8.6 AMENDES ARBITRAGE

### 8.6.1 DESIGNATIONS NOMINATIVES

Absence sur désignation nominative CTA / CTJA	Tarif
Absence	45 €*

*\*L'amende sera porté sur le compte club pour lequel l'arbitre absent compte en CMCD.*

### 8.6.2 DESIGNATIONS CLUBS

	En euros	Pts au classement
1 <sup>ère</sup> absence d'arbitre	0 €	
2 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	15 €	
3 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	25 €	
4 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	35 €	- 1 point *
5 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	45 €	- 2 points *
6 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	45 €	- 3 points *
7 <sup>ème</sup> absence d'arbitre	45 €	- 4 points *
n <sup>ème</sup> absence d'arbitre	45 €	- (n-5) points *

\* Les points seront retirés à l'équipe de plus haut niveau régional (équipe première ou équipe réserve) à l'issue de la saison. Au cas où le club à deux équipes (une masculine et une féminine) au même niveau régional, le choix de l'équipe à pénaliser sera fait dans l'ordre selon les critères suivants :

- Equipe première avant une équipe réserve
- Equipe la mieux classée dans son championnat
- En cas d'égalité de place, il sera demandé au club d'effectuer le choix de l'équipe à sanctionner.

Dans le cas où le club avertit la ligue, le responsable des désignations ainsi que les clubs de la rencontre, une semaine à l'avance, aucune amende ne sera appliquée.

## 8.7 ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Tout club absent lors d'une assemblée générale de la Ligue recevra une amende équivalent à 1€ par licence avec un minimum de 50€.

## 8.8 AMENDES DISCIPLINES

	Montant
Avertissement	30 €
Blâme	30 €
Une date avec sursis	30 €
Une date ferme	60 €
Suspension 1 an ou 2 ans	1 000 €
Suspension 3 ans ou +	1 400 €
Radiation niveau régional, départemental	1 600 €
Inéligibilité à temps (par an)	350 €
Suspension salle niveau régional	190 €
Suspension salle niveau départemental	95 €
Huis clos niveau régional	150 €
Huis clos niveau départemental	75 €

## 9 TARIFS DIVERS

### 9.1 LIVRET DE L'ARBITRAGE

Le livret d'arbitrage est à commander directement auprès de la FFHandball au tarif de 12€ en utilisant le bon de commande suivant : [ICI](#).

La version dématérialisée est disponible gratuitement : [ICI](#)

### 9.2 FUSION DE CLUBS

	Montant
Fusion de clubs	115 €

### 9.3 DROITS DE CONSIGNATION

#### 9.3.1 1ERE INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (CRL Ligue)	100 €
Régional (CRL Ligue)	200 €
National (CRL FFHandball)	400 €

#### 9.3.2 2ÈME INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
Régional (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
National (Jury d'Appel FFHandball)	750 €

### 9.4 FRAIS KILOMETRIQUES

Dans le cadre des missions Ligue les frais kilométriques sont fixés dès le 1er km à 0,28 €.

## 10 DROIT DE FORMATION

### 10.1 GENERALITES

La mutation des joueuses / joueurs qui sont sur les listes de sélections des Comités, de la Ligue (hors Pôle ou Espoir ou Haut Niveau) ou qui sont en sections sportives est soumise à une indemnité.

### 10.2 INDEMNITE

L'indemnité est versée par le club d'accueil au profit :

- du club de départ : 70 %
- du Comité d'origine : 15%
- de la Ligue : 15%

Le montant de l'indemnité est calculé d'après les critères suivants :

- Chaque année, l'assemblée générale de la Ligue définit la valeur d'un point qui, affecté d'un coefficient, détermine le montant du droit de formation,
- La valeur de ce point pour la saison 2018-2019 est de : voir §5.6 Droit de formation,
- Le coefficient global est obtenu par multiplication des coefficients élémentaires suivants :
  - Niveau du licencié

	Coef.
Comité Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	1
Ligue Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	2
Section Sportive Le/la licenciée est au sein de la section (Stendhal ou Pardé) au moment de la mutation.	2

- Niveau du club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	4
Régional	3
National	2
D1 / D2	1

- Niveau du club d'accueil :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	1
Régional	2
National	3
D1 / D2	4

- Ancienneté dans le club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
2 ans	2
3 ans	3
4 ans et +	4

## 10.2.1 DIVERS

10.2.1.1 La procédure est sans objet dans le cas de figure d'une mutation « retour au club quitté » et pour tout motif sérieux d'ordre professionnel ou familial dûment justifié.

10.2.1.2 Pour un club possédant des équipes masculines et féminines, c'est le niveau de l'équipe première de la section masculine ou féminine concernée qui sert de référence à l'application du dispositif.

10.2.1.3 Le montant du droit de formation doit être joint au dossier de demande de mutation (chèque à l'ordre du club quitté). Les pourcentages comité / ligue sont prélevés sur le compte club. La mutation ne pourra être validée en l'absence du droit de formation.

10.2.1.4 Le niveau du club quitté s'apprécie sur la saison écoulée et le niveau du club d'accueil sur la saison à venir.



## 11 ECHANCIER DE PAIEMENT 2018 – 2019

Date de Facturation	Date de Règlement	Libellé
Début juillet	au 31 août	Affiliation-cotisation-engagement +16 ans
		A défaut de règlement pas de qualification des licences
Mi Juillet	au 15 août	1/10 licences
	au 15 septembre	2/10 licences
	<i>A défaut de règlement des 2 premiers dixièmes au 14 octobre les licences ne seront plus validées</i>	
	au 15 octobre	3/10 licences
	au 15 novembre	4/10 licences
	au 15 décembre	5/10 licences
Juillet	31 août	Affiliation-cotisation-engagement +16 ans
		A défaut de règlement pas de qualification des licences
Fin Août	Enregistré sur compte club	Solde péréquation saison n
Début Septembre	au 15 septembre	1 <sup>er</sup> appel péréquation Arbitrage Prénational +16 ans
Début Octobre	au 15 octobre	1 <sup>er</sup> appel péréquation Arbitrage Excellence / Honneur +16 ans
		Mutation période officielle 01/06 au 31/07
Fin Octobre	au 30 novembre	Engagement des équipes -18, -15 & -13
Début Novembre	au 15 novembre	Projet arbitrage
		2 <sup>ème</sup> appel péréquation Arbitrage Prénational +16 ans
Fin Décembre	au 15 janvier	Participation frais fonctionnement commissions territoriales pour les équipes hors championnat régional

Date de Facturation	Date de Règlement	Libellé
Début janvier	au 15 janvier	6/10 licences
	au 15 février	7/10 licences
	au 15 mars	8/10 licences
	au 15 avril	9/10 licences
	au 15 mai	10/10 licences
Début Février	au 15 février	3 <sup>ème</sup> appel péréquation Arbitrage Prénational +16 ans
		2 <sup>ème</sup> appel péréquation Arbitrage Excellence / Honneur +16 ans
Mi Juin	au 15 Juillet	Solde des cotisations licences